

## PROCES VERBAL CONSEIL DU 07 NOVEMBRE 2023

**Présents :** Messieurs Sébastien DOUAY – Jean-Baptiste GRU – Yannick KAMPFER – Jacques PINCHON – Jean-Paul DERMIGNY – Jérémy JADOUL – Joël HAPPE –  
Mesdames Caroline HENOCQ – Laurence DECAYEUX – Adeline BORRUECO

**Absents Excusés :** Madame Gaëlle MILET : procuration donnée à Yannick KAMPFER – Monsieur Thierry DUPARCQ : procuration donnée à Jacques PINCHON – René CAILLEUX

**Absente :** Mélinna DE ANDRADE

**Secrétaire de séance :** Caroline HENOCQ

### Ordre du jour :

- ↳ Rifseep
- ↳ Modificatif dépôt de pièces du lotissement le Mesnil
- ↳ Proposition l'Univers des arbres
- ↳ Proposition étude de faisabilité pour le réaménagement de la Mairie
- ↳ Diagnostic thermique Mairie
- ↳ Proposition HUCHEZ pour remise en état sommaire horloge église
- ↳ TDF : évolution du dossier
- ↳ Prévoyance et complémentaire santé
- ↳ Eoliennes : premier acompte
- ↳ Hauts de France : éoliennes Licourt
- ↳ Prévention des violences : proposition installation banc rouge
- ↳ Préparation plan sauvegarde communale

Approbation du Conseil Municipal du 29 août : adopté

**Pour : 11 – 1 qui ne prend pas part au vote – 2 absences sans procuration**

### Rifseep :

En séance du 27 juin 2023 le conseil municipal avait délibéré (*délibération 2023/32*) sur la revalorisation du CIA et du RIFSEEP. Cette délibération ne peut être appliquée car elle n'a pas recueilli l'avis du CST (Comité Social Territorial) au préalable. Ce dernier a été saisi le 05 septembre 2023. Le dossier a reçu un avis défavorable à l'unanimité du Collège des représentants du personnel et favorable au collège des représentants des élus. Le CST a de nouveau été saisi le 03 octobre 2023. Le dossier a de nouveau reçu un avis défavorable à l'unanimité du Collège des représentants du personnel et favorable au collège des représentants des élus. A l'issue de cette deuxième saisine même si le dossier est défavorable à l'unanimité des représentants du personnel, les dispositions présentées en CST peuvent être mises en œuvre. Après en avoir délibéré l'assemblée décide de mettre en œuvre les dispositions présentées en CST.

*(Délibération 2023/41 qui annule et remplace la délibération 2023/32 du 27 juin 2023)*

**Pour : 12 – 2 absences sans procurations**

### Modificatif dépôt de pièces du lotissement le Mesnil :

Le dépôt de pièces du lotissement au service de Publicité Foncière n'a été effectué que pour les terrains de la partie Ouest mais ceux situés à l'Est n'y figurent pas. Afin de pouvoir vendre ces derniers il convient de déposer un modificatif au service de Publicité Foncière. Le Maire

demande à l'assemblée de l'autoriser à faire effectuer cette modification par Maître David HANSART Notaire à Monchy-Lagache.

*(Délibération 2023/42)*

**Pour : 12**

### **Proposition l'Univers des arbres**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de la Société l'Univers des arbres. Cette dernière propose la taille des tilleuls rue des Bovines et place du jeu de Paume, l'abattage des peupliers place du jeu de paume et la taille des saules place du jeu de paume. Ces travaux ne génèreraient pas de facturation pour la commune mais se feraient en contrepartie du bois. Cet engagement est repris sur un devis présenté.

Intervention de M. DERMIGNY qui déplore que le jeu de paume perde de son attractivité si une taille trop sévère est effectuée sur les arbres restants et si ceux-ci après ne « repartaient pas ».

Le Maire indique que la coupe se fera à 2 mètres au dessus l'ancienne coupe. Il demande à l'assemblée de se positionner quant à la décision à prendre. Le jeu de Paume ne peut être laissé en l'état du niveau sécurité et les arbres de la rue des Bovines doivent bénéficier d'une taille.

**Contre : 1 - Pour : 6 - Abstentions : 5**

*(Délibération 2023/43)*

### **Proposition étude de faisabilité pour le réaménagement de la Mairie**

Le Maire présente le devis effectué par Architectoni pour une étude faisabilité pour le réaménagement de la Mairie. Ce dernier s'élève à 10848.60 €.

Intervention de M. KAMPFER qui préférerait qu'un effort soit fait sur le foyer rural.

Intervention de M DERMIGNY qui souligne l'importance d'une bonne configuration des locaux d'une mairie ce qui n'est pas le cas dans la commune et comporte des aléas.

L'assemblée ne souhaite pas rendre avis ce jour et s'accorde pour envisager une réflexion commune avant de prendre une décision.

### **Diagnostic thermique Mairie**

La proposition de réaménagement s'accompagne d'une proposition de diagnostic thermique. Ce dernier s'élève à 4 200 €. Une réflexion commune avant de rendre avis est également demandée par les membres.

### **Proposition HUCHEZ pour remise en état sommaire horloge église**

Le remplacement du récepteur pour le fonctionnement des cadrans de l'horloge de l'église est à envisager : 2580.38 €. Après délibération le Conseil accepte la dépense à engager.

*(Délibération 2023/44)*

**Pour : 12**

### **TDF : évolution du dossier**

Une déclaration préalable à travaux a été déposée en Mairie. En cas d'avis favorable la vente pourra se faire.

### **Prévoyance et complémentaire santé**

La participation de l'employeur à la prévoyance sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Celle à une complémentaire santé sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'employeur devra participer soit à travers une convention de participation soit au travers de la labellisation.

Le Centre de gestion de la Somme propose pour ces deux risques des conventions de participation. Ces conventions sont conclues pour une durée de 6 ans et sont ouvertes aux collectivités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elles demeurent accessibles postérieurement.

Le Conseil s'accorde pour recevoir d'autres propositions de convention avant de prendre une décision.

### **Eoliennes : premier acompte**

La facture de l'avocate attaquant devant le conseil d'état les arrêtés de la cour administrative d'appel de Douai des 14/06/2022 et 27/04/2023 a été communiquée : 10200 €. Elle sera réglée par l'ASEN afin de pouvoir bénéficier de la subvention du conseil régional via le collectif Stop éolien Hauts de France. Un premier acompte 5100 € a été versé par l'ASEN. La commune doit verser sa participation qui s'élève à 500 €. Le solde sera réclamé quand le montant de la subvention régionale sera connu. Le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager cette dépense.

*(Délibération 2023/45)*

*1 abstention – Pour : 11*

### **Hauts de France : éoliennes Licourt**

Le Maire présente à l'assemblée un courrier de la région émanant du Vice-Président en charge de la ruralité et de la Sécurité : Christophe COULON. Ce dernier fait part de la demande d'autorisation de « Licourt Energies » pour exploiter un parc de 3 éoliennes sur les communes de Licourt et Morchain. Une enquête publique est en cours : 19 octobre au 20 novembre 2023. Il est possible de s'exprimer concernant ce projet par délibération afin de communiquer la position de la commune.

Le Conseil Municipal s'accorde pour émettre un avis négatif sur ce projet considérant que 30 % des mâts éoliens installés en France le sont dans notre région alors que sa superficie représente à peine 6 % du territoire national

*(Délibération 2023/46)*

*Pour : 12*

### **Prévention des violences : proposition installation banc rouge**

Le Conseil Départemental soutient la prévention des violences qu'elles soient sexistes, sexuelles, conjugales ou intrafamiliales. Afin de sensibiliser les habitants de la Somme une proposition de subvention d'un banc rouge sur lequel figurera les numéros d'urgence à composer est remise gratuitement. La subvention dans la limite d'un achat de 500 € s'élève à 50 %. Elle peut être portée à 60 % dans la limite d'un achat de 600 € si l'achat est effectué auprès d'un ESAT. Le conseil souhaite soutenir la prévention des violences. Une demande de devis sera effectué et selon les retours une décision sera prise.

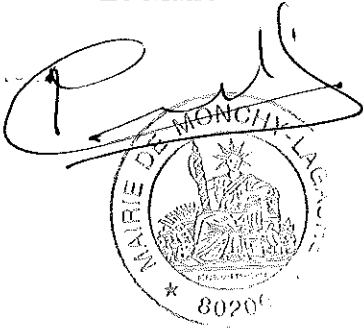
### **Préparation plan sauvegarde communale**

La préfecture propose de mettre en place un plan de sauvegarde communale. Aucune obligation n'est faite pour cette mise en place dans la commune de Monchy-Lagache mais il

est recommandé afin d'évaluer les risques potentiels de prendre les dispositions qui s'imposent avant d'être confrontés à une situation et d'être pris au dépourvu.

La séance est levée à : 20 H 30

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.